

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 juillet 2017

DELIBERATION n°2017-43

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 23 juin 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,
Vu l'avis du conseil académique plénier du 13 juin 2017,

Point de l'ordre du jour :

7.3. Prise en compte de l'identité de genre à l'Université.

Exposé de la décision :

La Mission Egalité de l'Université, soucieuse de lutter contre les discriminations, propose une démarche permettant aux étudiant.e.s transidentitaires de pouvoir utiliser leur prénom d'usage dans la vie universitaire et étudiante, à l'exclusion des documents officiels.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation de la démarche permettant aux étudiant.e.s transidentitaires d'utiliser leur prénom d'usage.

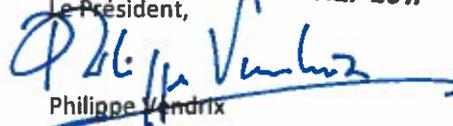
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	0
Votes exprimés	31
Pour :	31
Contre	

Pièce jointe :

- Démarche et attestation pour la prise en compte de l'identité de genre.

Fait à Tours, le 05 JUIL. 2017
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 07 JUIL. 2017

Transmise au recteur le : 07 JUIL. 2017

Démarche pour l'adoption du prénom d'usage
destinée aux étudiant.e.s transgenres

Dans le cadre d'une politique universitaire respectueuse des droits des étudiant.e.s à ne pas subir de discriminations, l'Université de Tours se conforme à la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 22 avril 2015 sur les droits à la reconnaissance de l'identité de genre et à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au 21^{ème} siècle qui interdit les discriminations fondées sur l'identité de genre et qui simplifie la procédure de changement de prénom.

La Mission Égalité, en collaboration avec la direction des affaires juridiques et le service des études et de la vie de l'étudiant (SEF - scolarité générale), propose une démarche administrative permettant aux étudiant.e.s transgenres d'utiliser leur prénom d'usage dans la vie universitaire et étudiante (listes d'appel et d'émargement, accès aux services...).

La démarche comporte quatre étapes:

1. L'étudiant.e contacte la chargée de mission ou le SEF (scolarité générale) ou la scolarité de sa composante. Les personnels travaillent ensemble à la création du dossier en collaboration avec le directeur des affaires juridiques.
La chargée de mission peut recevoir l'étudiant.e selon ses souhaits et le/la mettre en communication avec les « étudiant.e.s relais genre », si le contact n'a pas encore eu lieu.
2. Sur demande de l'étudiant.e, la chargée de mission et le directeur des affaires juridiques préparent une « attestation » signée par le Président sur la reconnaissance du prénom d'usage et la prise en compte de l'identité de genre dans la vie universitaire. L'étudiant.e peut se servir de l' « attestation » dans la vie universitaire et dans la procédure de changement de prénom à l'état civil (Mairie).
3. Si l'étudiant.e le souhaite, le prénom d'usage pourra être utilisé pour la carte d'étudiant.e, les listes d'appel en cours et aux examens. Le prénom d'usage ne pourra toutefois pas être utilisé pour l'édition des certificats de scolarité, des relevés de notes, des attestations de réussite et des diplômes. La scolarité de la composante, en lien avec le SEF, effectuera les manipulations nécessaires dans Apogée pour permettre l'édition des documents autorisés avec le prénom d'usage.
4. Adresse mail : le travail du SEF sur APOGEE permettra de modifier le prénom. Possibilité de création d'un alias « etu.univ-tours.fr » par la DSI.

CONTACTS :

- Chargée de Mission : concetta.pennuto@univ-tours.fr
- Directeur des Affaires Juridiques : jerome.barrere@univ-tours.fr
- SEF : stephanie.rolin@univ-tours.fr